

## EXTRACT

OBLIGATIONS DU LOCATAIRE : le locataire est responsable pour le bateau pendant la période spécifiée au présent contrat. Le locataire qui naviguent en dehors de la zone recommandée doit se doter, détaillée des cartes marines par rapport aux zones où il a l'intention d'aller.

Le locataire accepte également de restituer le bateau dans la date, le lieu et le temps, dans l'état de choses dans lequel il a pris livraison, avec les mêmes caractéristiques, avec les accessoires, équipements, accessoires et documents reçus par le propriétaire au moment de la livraison. Le locataire engage expressément:

- 1) destiner le bateau uniquement pour lui-même et l'équipage et prend note qu'il est interdit de fret et le transport de passagers et de tout autre type d'entreprise ou d'activité économique;
- 2) respecter le nombre minimum de personnes pour les membres de l'équipage;
- 3) utiliser le bateau uniquement sous la compétence du document d'autorisation;
- 4) de ne pas participer à des régates ou des manifestations nautiques de toute nature; ne demandez pas le remorque ou tracter une autre unité, sauf en cas d'urgence absolue;
- 5) respecter les ordres de l'administration portuaire de mauvais temps ou de danger en mer; de toute façon ne naviguer pas avec une mer avec un vigueur de plus de six et à chaque fois lorsque les prévisions météorologiques inform pour des situations dangereux pour la voile. La violation de cette obligation se traduira par la prise en charge pour le locataire de tout le dommage subi par le bateau;
- 6) pour ancrer le bateau a large de la côte dans une position sûre;
- 7) à naviguer le bateau avec des voiles adaptées à la force du vent;
- 8) ne gardez pas les animaux à bord;
- 9) ne pas utiliser pour nettoyer l'extérieur et l'intérieur du bateau, matériau dangereux;
- 10) arrêter le moteur avec l'assiette du bateau de plus de 15°;
- 11) au moins une fois par semaine donnez la position du bateau;
- 12) avec ce contrat, le locataire engage à utiliser le bateau uniquement pour fin non commerciaux.

Est chargé a le locataire la dépense relatives à l'utilisation, le carburant et tout les outre consommations: l'huile de lubrification, l'eau, l'électricité, les coûts de frais de port, douanes, le service et / ou d'amarrage dans les ports privés, ainsi que tous les coûts radiotéléphone. Le locataire accepte de traiter le bateau, afin de garder les accessoires et l'intérieur de la même et le retourner propre et d'amarrage dans les ports privés, ainsi que les coûts de radiotéléphonie. Le locataire accepte de traiter le bateau, pour maintenir l'ordre les accessoires et l'intérieur de la même pour répropre et le livrer à l'amarrage dans les ports privé, ainsi que les coûts de radiotéléphonie. Le locataire accepte de garder les accessoires et l'intérieur de la même et le retourner propre et en excellent conditions. Le locataire engage également à effectuer les travaux d'entretien habituelle et Il sera par conséquent être responsable pour tout les dommages résultant d'un manquement cette obligation. Le locataire doit rembourser tout montant que doit payer pour les actes illicites commis, sans lever une quelconque objection.

LE RÉPARATION: dans le cas de dommages, ou d'un accident le locataire doit immédiatement aviser le propriétaire.

Le locataire peut pas effectuer les réparations sans l'autorisation du propriétaire. Le dépense nécessaire pour les réparations sont à la charge du locataire et ne seront remboursés que si le causes ne peut lui être imputée, comme il est prévu dans ce contrat.

Conformément aux articles 1341 et 1342 CC, livre IV, titre II, chef II, section I, soussigné, certifie expressément avoir lu et approuvé les clauses énoncées

Signature locataire \_\_\_\_\_

Signature skipper \_\_\_\_\_